



# CGT CROIX ROUGE FRANÇAISE

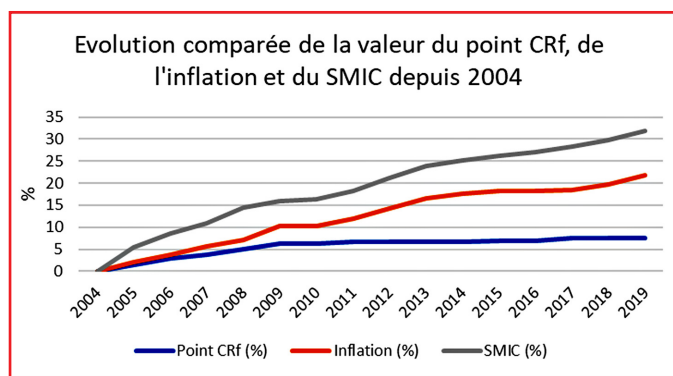
## NAO SALAIRES 2019

➤➤➤ **Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) se sont déroulées à la Croix-Rouge depuis le mois de janvier 2019. Les NAO ont notamment porté sur les salaires. La CGT y a participé...**

### **Dans quel contexte ?**

➤ **Des salaires CRf totalement décrochés de l'évolution de l'inflation et du SMIC.**

La grille de classification des emplois Croix-Rouge date de 2004, depuis la valeur du point CRf a progressé de **7,43%** alors que sur la même période, l'inflation a progressé de **21,8%** (source : INSEE) et le SMIC de **31,8%** !



**Résultat : une perte de pouvoir d'achat globale pour tous les salarié.e.s de la CRf, et un nivellement des salaires par le bas :** poussés par le SMIC, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les coefficients de palier des positions 1 et 2 ont rejoint le premier palier de la position 3 (AS, AMP, Auxiliaire de puériculture, Auxiliaire de Vie Sociale... emplois cœurs de métiers à la CRf dont le 1<sup>er</sup> palier débutait donc au SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019...).

Et le SMIC se rapproche petit à petit de toutes les positions...

➤ **Des salaires CRf totalement décrochés de certaines autres conventions collectives sur des emplois « en tension ».**

L'exemple le plus flagrant concernant les salaires des aides-soignantes, où il est difficile de trouver plus bas qu'à la CRf (moins que le SMIC, ça n'existe pas...) mais ce n'est pas le seul.

➤ **La responsabilité des financeurs**

Le ministère, une fois de plus, a limité à 1% le taux d'évolution de la masse salariale de notre secteur en 2019...

➤ **La mobilisation CRf du 17 mai 2018 partout en France,**

Pour la première fois, des dizaines d'établissements de toutes les filières ont débrayé ou se sont mis en grève ce jour-là pour réclamer des hausses de salaires !

**Pourquoi la CGT a-t-elle signé les accords salariaux ?**

Face à cette situation, il était impossible, pour la CRf, de ne rien faire une fois de plus.

➤ **La Direction générale a donc mis sur la table une enveloppe globale de 11 M€ pour financer les augmentations salariales pour 2019.**

Pour la CGT, 11 M€, c'est à la fois :

- Trop peu : nous estimons à 60 M€ l'enveloppe nécessaire pour rattraper le retard accumulé par la CRf, (rappelons que la masse salariale CRf représente au total environ 700 M€)
- Mais déjà autant que ce que la CRf a mis lors de ces 10 dernières années !

➤ **La CRf a proposé de répartir cette enveloppe :**

▪ **pour partie sous forme d'une prime ponctuelle : la fameuse prime pouvoir d'achat de 300 € qui a bénéficié à environ 10 000 salarié.e.s.**

Bien que, par principe :

- la CGT préconise des mesures pérennes plutôt que ponctuelles,
- et s'oppose aux exonérations sociales et fiscales des primes (les cotisations et impositions servent à financer les services publics, la sécurité sociale, les retraites etc.),

**...en réponse à l'attente forte des salarié.e.s vis-à-vis de cette prime très médiatisée, la CGT a décidé de signer cet accord afin de donner un bol d'air aux 10 000 salariés qui ont pu en bénéficier. Cette mesure a coûté 3,8 M€ ...** même si elle aurait souhaité que cette prime soit modulée (500 €, 300 € et 150 €) selon le niveau de salaire afin qu'elle bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin.

▪ **pour partie sous forme de mesures pérennes : l'augmentation des coefficients de palier des positions 1 à 6.**

La revalorisation de la grille prévue par l'accord correspond à un gain brut par salarié de :

	Palier 1				Palier 2				Palier 3			
	Grille proposée	Grille actuelle	Gain brut mensuel	Gain brut annuel	Grille proposée	Grille actuelle	Gain brut mensuel	Gain brut annuel	Grille proposée	Grille actuelle	Gain (en €)	Gain brut annuel
<b>Position 6</b>	2069,76	2038,40	31,36	407,68	2271,36	2240,00	31,36	407,68	2405,76	2374,40	31,36	407,68
<b>Position 5</b>	1877,12	1859,20	17,92	232,96	1966,72	1948,80	17,92	232,96	2033,92	2016,00	17,92	232,96
<b>Position 4</b>	1653,12	1635,20	17,92	232,96	1765,12	1747,20	17,92	232,96	1854,72	1836,80	17,92	232,96
<b>Position 3</b>	1568,00	1523,20	44,80	582,40	1657,60	1612,80	44,80	582,40	1724,80	1680,00	44,8	582,40
<b>Position 2</b>	1545,60	1521,23	24,37	316,83	1590,40	1521,23	69,17	899,23	1635,20	1521,23	113,97	1481,63
<b>Position 1</b>	1532,16	1521,23	10,93	142,11	1563,52	1521,23	42,29	549,79	1590,40	1521,23	69,17	899,23

La CGT a tout à fait conscience de l'insuffisance de ces augmentations, très en dessous de ce qu'elle réclamait. Pour exemple, afin d'aligner les salaires de la position 3 de la CRf (aides-soignant.e.s, AMP...) sur ceux de la convention 51 (FEHAP), **il faudrait les augmenter de 100 à 200 € bruts mensuels.** Nous en sommes loin !

Toutefois, cet accord assure une augmentation mensuelle d'au moins 45 € bruts, voire plus (soit 30 € nets, voire plus) à plus de 4 000 salarié.e.s bas salaires de la CRf. **La CGT, après de longs débats et consultation de ses syndiqué.e.s, a choisi de le signer.** En effet, en tant que syndicat majoritaire (43 %), en l'absence de notre signature, **l'accord risquait d'être inapplicable ou retoqué par le Ministère.** Or, si ces mesures ne

représentent qu'un début très modeste du rattrapage nécessaire des salaires à la CRf, il est hors de question d'en priver les salarié.e.s concerné.e.s. **Toutefois, nous avons tenté jusqu'au bout d'améliorer l'accord, obtenant même une augmentation significative des paliers des positions 1 et 2** (aides de vie, ASS, ASH, aides à domicile, employé.e.s de crèche). Les mesures de cet accord vont coûter 7,3 M€.

***Ce qu'il reste à faire maintenant :***

Si les NAO 2019 constituent un coup de pouce, le problème des rémunérations à la CRf reste entier. **NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE**, tant l'écart à combler avec les autres conventions collectives est grand !

***Il va falloir rapidement se remettre autour de la table, afin notamment :***

- **de revaloriser sérieusement la position 3, (dont le très faible écart avec la position 2 dévalorise totalement les diplômés de ces métiers : aide-soignant.e, AMP, auxiliaire de puériculture, AVS).**
- **de revaloriser les emplois de la position 6 en cohérence avec la réforme LMD (sont concerné.e.s les infirmier.e.s, les orthophonistes, les psychomotricien.ne.s, les kinés (seul.e.s ces dernier.e.s bénéficient d'une mesure unilatérale de l'employeur depuis l'an dernier) et bientôt, les éducateurs/trices spécialisé.e.s.**
- **d'augmenter significativement la valeur du point pour tous les salarié.e.s de la CRf.**
- **de s'aligner avec les conventions collectives du secteur.**

**➤➤➤ La CRf et les pouvoirs publics doivent nous entendre !  
C'est par la mobilisation de tou.te.s que nous y arriverons.**

**➤➤➤ Ensemble, exigeons ce qui nous revient :  
La juste contrepartie de notre travail et de notre engagement professionnel  
au service des plus fragiles.**



**Bulletin de contact et de syndicalisation** Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : .....Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : .....Ville : .....  
 E-mail : .....